**Stage POST-PERMIS
chez AXE’S PERMIS**

**Jeune conducteur : tu peux maintenant réduire ta période probatoire grâce à nos stages POST-PERMIS**

Je ne sais pas si tu as entendu parler du **stage POST-PERMIS**, c’est une nouvelle réforme qui devait commencer en janvier 2019, elle a été retardée et n’est entrée en vigueur que depuis le 11 mai 2019.

Cette formation n’est pas obligatoire, cependant elle offre au stagiaire certains avantages :

* une **réduction de sa période probatoire d’un an à six mois** (à condition que ce dernier n’ait pas commis, durant la période probatoire, d’infractions ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire) ;
* un **tarif d’assurance automobile réduit** ;
* la **récupération des 12 points** au bout d’un an et demi pour les AAC et deux ans pour les traditionnels.

Cette formation d’une journée s’adresse aux conducteurs titulaires d’un permis de conduire depuis au moins six mois et au plus douze mois. Elle a pour but de « renforcer les compétences acquises par les conducteurs » ; une piqûre de rappel, LOL. Si tu souhaites en savoir plus, lis la suite…

**Qui pourra suivre cette formation / stage Post-permis ?**

Les conducteurs ayant obtenu leur **permis B chez AXE’S PERMIS** ou dans une autre[**auto-école**](https://www.facility-conduite.fr/auto-ecole-presentation/), à compter du 1er janvier 2019. Tu pourras suivre cette formation, dispensée dans les 6 et 12 mois qui suivent l’obtention du permis. Cette **formation / stage Post-permis**est ouverte à tous : que tu aies obtenu le permis en **conduite traditionnelle ou accompagnée**.

**À quoi sert cette formation / stage Post-permis ?**

En 2016, les **jeunes conducteurs** ont été impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou la mort ; 144 d’entre eux y ont perdu la vie. Au cours des six premiers mois après l’obtention du permis de conduire, il existe un pic d’accidents chez les conducteurs novices. Le risque d’être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants.

En cause ? Un sentiment de surpuissance dans les mois qui suivent l’obtention du permis de conduire. L’objectif de la **formation / stage post-permis,** est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d’assurance. Tu peux trouver plus de détails sur le [**site officiel de la Sécurité routière**](https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/permis-probatoire/les-stages-post-permis-et-reduction-de-la-periode)**.**

**Quel intérêt y a-t-il à suivre cette formation / stage Post-permis ?**

Si tu consacres 7 heures de ton temps à cette formation / stage post-permis, tu vas agir pour ta sécurité et celle de tes passagers et, en plus, tu gagneras un temps précieux sur la période probatoire de ton [permis de conduire](https://www.facility-conduite.fr/permis-b/).

Si tu as passé ton permis avec une formation traditionnelle ou en [conduite supervisée](https://www.facility-conduite.fr/permis-conduite-supervise-cs/), la période probatoire sera réduite d’1 an : soit 2 ans au lieu de 3 (si aucune infraction entraînant un retrait de points n’a été commise, bien évidemment).

Si tu es passé par la [conduite accompagnée](https://www.facility-conduite.fr/permis-conduite-accompagnee-aac/), la formation te permettra de réduire de 6 mois ta période probatoire, la ramenant à 1,5 an au lieu de 2 actuellement.

**La formation / stage Post-permis t’intéresse ?**

Sois sûr de demander cette formation complémentaire entre les 6 mois et 1 an après l’obtention de ton [permis de conduire](https://www.facility-conduite.fr/permis-b/) et il ne faut surtout pas que tu aies commis, pendant cette période, une infraction qui t’aurait fait perdre des points.

**Une formation certifiée dans une école de conduite labellisée**

La formation est dispensée uniquement dans les **écoles de conduite** détentrices d’un label « qualité » délivré par les services de l’État [garantissant la qualité de sa formation](https://www.vroomvroom.fr/a-propos/label-de-qualite-auto-ecole). AXE’S PERMIS est labellisée depuis le mai 2019. Ça tombe bien !

Nous proposons donc des stages post-permis en formation collective pour permettre un maximum d’échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d’une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un de nos enseignants de la conduite spécialement formé est responsable de l’animation de chacune de ces journées.

**Où, quand, comment et combien pour la formation / stage Post-permis ?**

Nous te proposons un **stage post-permis** tous les mois et en général le samedi. Tu peux t’inscrire directement en agence au moins 10 jours avant la date du stage. La formation dure 7 heures (de 9 heures à 17 heures avec une heure de pause déjeuner entre 12 h 30 et 13 h 30).

**Nous te proposons une offre parrainage qui consiste à cumuler une réduction de 30 € sur la formule pour chaque proche parrainé et qui n’a pas passé son permis chez nous.**

[**N’hésite pas à nous contacter si tu as besoin de plus de renseignements.**](https://www.facility-conduite.fr/auto-ecole-contact/)